



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



N° 2017-64

7.1 Décisions budgétaires

**Objet : Mandat spécial – Déplacements sur Paris**

L'an deux mille dix-sept, le 18 octobre, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel « Le XXe », à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 18 octobre 2017

Date de convocation :  
Le 26 septembre 2017

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 25

En exercice : 25

Membres présents 13  
Vote(s) pour 13  
Vote(s) contre 0  
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :  
Mlle Jessica GUIARD

Auxiliaire Secrétaire de  
séance : Christophe PIANA

Etaient Présents :

**M. Victor BERENGUEL** (Président),  
**M. Raymond HONORE** (Conseiller syndical suppléant de Marc AUDIER),  
**Mme Jessica GUIARD** (conseillère syndicale suppléante de Christian DURAND),  
**M. Jean BERNARD** (rapporteur du budget), **M. Jean Pierre GANDOIS** (Vice Président)  
**M. Pierre VOLLAIRE** (Conseiller syndical), **Mme Valérie GRECARD**  
(Conseillère syndicale), **M. Georges GAMBAUDO** (Conseiller Syndical),  
**M. Roger MASSE** (Conseiller syndical), **M. Guy KLETTY** (Conseiller Syndical)  
**M. Jean CONREAUX** (secrétaire du bureau du SMADESEP), **Mme Marine MICHEL**  
(Conseiller Syndical), **M. Arnaud MURGIA** (Conseiller Syndical)

Etaient représentés et excusés:

M. Marc AUDIER par Raymond Honoré, M. Christian DURAND par Jessica GUIARD

Etaient excusés: M. Robert FRAYSSINES, M. Patrick PERNIN, Mme Agnes PIGNATEL,  
M. Marc VIOSSAT, Mme Carole CHAUVET, Mme Bénédicte FEROTIN, Mme Ginette  
MISTACHI, Mme Pascale BOYER, Mme Valérie ROSSI, M. Joël BONAFFOUX,

Etaient présents invités : Mme Géraldine DUVOCHEL (EDF), M. Philippe CATELAIN  
(Syndicat des professionnels et prestataires de Serre-Ponçon), Mme Christine  
DEWISME (CDV 05), M. Christian GLEVAR (CDV05)

### Exposé des motifs :

Le Président rappelle qu'il a participé en août dernier, sur invitation du Président du SMAVD-EPTB, à une réunion de formation initiée par l'ANEB. Cette réunion a permis de mieux connaître les contours de cette association et d'aboutir ainsi à la délibération proposée en début de séance.

Par ailleurs, le Président rappelle que le Salon nautique international de Paris demeure une manifestation incontournable des professionnels du nautisme et des grandes destinations touristiques littorales. Fort de l'expérimentation initiée l'année dernière et des activités portées par le S.M.A.D.E.S.E.P., il considère comme essentiel de s'inscrire en soutien de cette manifestation sur une période minimale de trois années.

A cet effet, l'Agence départementale de développement économique et touristique des Hautes-Alpes s'est par ailleurs engagée dans une politique renouvelée de participation à des grands salons visant à valoriser l'image et l'attractivité des produits proposés par le territoire départemental. Ce positionnement est aujourd'hui mieux accompagné via la structuration de la promotion touristique

issue de l'application de la Loi NOTRe, notamment au niveau de la création de l'office de tourisme de Serre-Ponçon.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

**VU :**

- L'arrêté interpréfectoral n°2016-222-14 du 9 août 2016 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- Le Budget Primitif 2017, approuvé par délibération n°2017-32 du 31 mars 2017 ;

**CONSIDERANT :**

- Les compétences du S.M.A.D.E.S.E.P. en matière d'aménagement nautique sur le lac de Serre-Ponçon ;
- La nécessité de se faire connaître des professionnels du nautisme au niveau national ;
- Qu'il convient, considérant que ces déplacements ne saurait entrer dans les frais de fonction courants du Président, de procéder à un mandat spécial pour sa probable visite au salon nautique ;
- Que la prise en charge des frais d'hébergement et de déplacement des administrateurs et des personnels du S.M.A.D.E.S.E.P. est encadrée par délibération n°2007-32 du 4 juillet 2007 ;

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 18 octobre 2017 :**

- **APPROUVE** la participation du Président à la formation proposée par l'ANEB sur Paris et demande que soit procédé aux remboursements des frais inhérents à ce déplacement,
- **APPROUVE** la participation du S.M.A.D.E.S.E.P. au Salon nautique de Paris, organisé du 2 au 10 décembre 2017,
- **AUTORISE** le Président à conduire une délégation pour se rendre au salon nautique de Paris, dans la limite d'une délégation syndicale (hors personnel) de trois personnes ;
- **DECIDE** de prendre en charge (ou de rembourser) les frais engagés (déplacements, restauration, hébergement) à l'occasion de ce séjour par le Président, et d'une manière générale, par les membres de la délégation ;
- **CONSIDERE** que la durée du déplacement correspond aux dates de la mission augmentées des délais de transport nécessaires ;
- **PRECISE** que ces dépenses seront imputées au budget général de fonctionnement 2017, en fonction de leur typologie.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme



**Le Président,  
Victor BERENGUEL**

Extrait du registre des délibérations N° 2017/64 Page 2/2